

**DECISION DU PRESIDENT**

**DECISION N°2020.00436**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS  
LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1<sup>er</sup> autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionnés à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la circulaire du Préfet de la Loire en date du 05 février 2020 relative à l'appel de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exercice 2020,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De solliciter des subventions auprès de Monsieur le Préfet de la Loire, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020, sur les projets et montants suivants :

Projet	Coût de l'opération HT	Subvention sollicitée
Acquisition de trolleybus (tranche 2020)	4 596 200 €	734 775 €
Réseau de chaleur de Firminy : Sécurisation de l'alimentation de l'hôpital et renouvellement du réseau tranche 3	1 333 900 €	333 475 €
Aménagement d'une boucle mode doux dans le secteur du Val d'Onzon sur la commune de Sorbiers (dans le cadre de l'ECM)	527 000 €	131 750 €
Sécurisation des espaces publics en lien avec les parcours piétons intégrés à l'aménagement touristique des ruelles du bourg et du chemin thématique entre le bourg et l'église de Dargoire (ECM)	342 172 €	85 543 €

Le démarrage de ces opérations est programmé sur l'année 2020.

**ARTICLE 2**

La recette correspondante sera affectée au budget sur le chapitre 21, article 2156 opération 102 sur les exercices 2019 à 2022 inclus (acquisition trolleybus), le chapitre 13 opération 170 sur autorisation de programme sur les exercices 2020, 2021 et 2022 (aménagement sur la commune de Sorbiers et de la commune de Dargoire), le budget annexe Réseaux de chaleur – section investissement (réseau de chaleur de Firminy).

**RECO EN PREFECTURE**

**Le 27 avril 2020**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 AU 042-24620770-25203420-C2520342010

DATE D'APPRECHAGE : 27 avril 2020

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

**ARTICLE 4**

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 27/04/2020  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU